

POLITIQUE DE RAINFOREST ALLIANCE

Nouveaux titulaires de certificats pendant la période de transition pour le programme de certification Rainforest Alliance 2020

Version 1



**RAINFOREST
ALLIANCE**



Rainforest Alliance crée un monde plus durable en utilisant les forces sociales et du marché pour protéger la nature et améliorer la vie des producteurs et des communautés forestières.

Avis de non-responsabilité de traduction

Pour toute question relative à la signification précise des informations contenues dans la traduction, veuillez vous référer à la version officielle anglaise pour plus de précisions. Les divergences ou différences de sens dues à la traduction ne sont pas contraignantes et n'ont aucun effet à des fins d'audit ou de certification.

Plus d'informations?

Pour plus d'informations sur Rainforest Alliance, visitez www.rainforest-alliance.org ou contactez info@ra.org

Nom du document:		Code du document:	Version:
Politique : nouveaux titulaires de certificats pendant la période de transition pour le programme de certification Rainforest Alliance 2020		SA-P-GA-3-V1FR	Version 1
Date de 1ere publication:	Date de révision:	Valable à partir du:	Expire d'ici le:
15 avril 2021	N/A	15 avril 2021	31 décembre 2022
Developpé par:		Approuvé par:	
Global Assurance		Directeur Standards & Assurance	
Lié à:			
SA-R-GA-1-V1FR Règles de certification et d'audit			
Remplace:			
N/A			
Applicable à:			
Exploitations agricoles et organisations de la chaîne d'approvisionnement qui ne détiennent pas de certificat UTZ ou RA 2017			
Pays/Région:			
Tous			
Culture:		Type de Certification:	
Toutes les cultures dans le champ d'application du système de certification Rainforest Alliance. Veuillez vous référer aux règles de certification		Titulaires de certificats pour exploitation agricole, Titulaires de certificats pour la chaîne d'approvisionnement	

Ce document de politique est contraignant. Cela signifie qu'il doit être respecté; par conséquent, cette politique remplace toutes les règles ou exigences connexes contenues dans les documents répertoriés dans la section « liée à » et/ou « remplace » pour cette ou ces parties, comme indiqué dans la section « applicable à ».

Toute utilisation de ce contenu, y compris la reproduction, la modification, la distribution ou la republication, sans le consentement écrit préalable de Rainforest Alliance est strictement interdite.



INTRODUCTION

Rainforest Alliance a établi une période d'un an avec des règles transitoires spéciales destinées à faciliter une transition en douceur des programmes UTZ et Rainforest Alliance 2017 vers le nouveau programme de certification Rainforest Alliance 2020. Ce document couvre les règles que les nouvelles organisations doivent suivre pour demander un audit de la période de transition entre le 1er juillet 2021 et le 30 juin 2022.

TERMES GENERAUX

1. Le terme « nouvelle organisation » fait référence à toute exploitation agricole ou acteur de la chaîne d'approvisionnement qui ne détient pas de certificat UTZ ou Rainforest Alliance valide d'ici le 30 juin 2021, et souhaite obtenir la certification avec le programme de certification Rainforest Alliance 2020, individuellement ou en tant que groupe ou multi-sites.
2. La « période de transition », définie comme la période pendant laquelle une nouvelle organisation est auditée et reçoit son certificat de transition d'un an, pour le programme de certification Rainforest Alliance 2020, dure du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.
3. Toutes les autres règles contenues dans les Règles de certification et d'audit 2020 de Rainforest Alliance s'appliquent, lorsque ces règles ne contredisent pas les dispositions de la présente politique.

NOUVELLES ORGANISATIONS AGRICOLES

1. Les nouvelles organisations agricoles doivent commencer le processus de certification en s'inscrivant sur la plate-forme de certification Rainforest Alliance en complétant le processus d'enregistrement sur le site web de Rainforest Alliance à l'adresse suivante : https://portal.utz.org/CertificateHolder_Registration/Registration. L'inscription au nouveau programme peut commencer à tout moment.
2. Toute organisation qui a l'agriculture dans le cadre des activités de certification doit suivre les exigences des organisations agricoles. Elles seront auditées par rapport aux exigences applicables d'exploitation agricole et de la chaîne d'approvisionnement en fonction des activités qu'elles effectuent en relation avec les cultures certifiées.
3. Les nouvelles organisations agricoles doivent s'enregistrer au moins quatre mois avant que l'audit ne soit requis afin de laisser suffisamment de temps pour la préparation et la programmation de l'audit.
4. Les audits basés sur la norme Rainforest Alliance 2020 sont possibles à partir du 1er juillet 2021. Tous les audits de la période de transition doivent commencer au plus tard le 30 juin 2022. Les audits avec des réunions d'ouverture ayant lieu après cette date ne seront pas considérés comme des audits de la période de transition.
5. Les nouvelles organisations agricoles doivent commencer à se conformer à la norme Rainforest Alliance 2020 correspondante à compter du jour de la signature de leur accord de certification avec un organisme de certification autorisé pour l'audit de la période de transition.
6. Pendant la période de transition, les nouvelles organisations agricoles doivent se conformer uniquement aux exigences principales applicables aux Exploitations Agricoles de la norme 2020 Rainforest Alliance pour l'agriculture durable.
7. Tous les audits de la période de transition pour les nouvelles organisations agricoles doivent avoir lieu sur place. Les audits de transition à distance ne sont pas autorisés pour les nouvelles organisations agricoles.
8. Les décisions de certification positives résultant des audits de la période de transition conduiront à un certificat de transition Rainforest Alliance d'une validité d'un an.
9. Une fois que la nouvelle organisation agricole aura reçu son certificat de transition, elle recevra une licence pour vendre de nouveaux volumes Rainforest Alliance sur la plateforme de traçabilité Rainforest Alliance appropriée.



NOUVELLES ORGANISATIONS DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

10. Les nouvelles organisations de la chaîne d'approvisionnement doivent commencer le processus de certification en s'inscrivant sur la plate-forme de certification Rainforest Alliance en complétant le processus d'enregistrement sur le site Web de Rainforest Alliance à l'adresse suivante : https://portal.utz.org/CertificateHolder_Registration/Registration . L'inscription au nouveau programme peut commencer à partir de mai 2021.
11. Les nouvelles organisations de chaîne d'approvisionnement individuelles ou multi-sites doivent subir une Evaluation des risques de la chaîne d'approvisionnement (SCRA) pour chacun de leurs sites afin de déterminer si elles nécessitent un audit de la période de transition ou un processus d'approbation pour obtenir un certificat de transition.
12. Les nouvelles organisations de la chaîne d'approvisionnement doivent commencer à se conformer à la norme Rainforest Alliance 2020 correspondante aux dates suivantes (date de conformité) :
 - a. Pour ceux qui demandent un audit pour l'un de leurs sites : le jour de la signature de leur convention de certification avec un organisme de certification agréé pour l'audit de la période de transition.
 - b. Pour ceux qui sont éligibles à une approbation pour tous leurs sites : le jour de l'émission d'une approbation.
13. Tous les audits de la période de transition pour les nouvelles organisations de la chaîne d'approvisionnement auront lieu à distance.
14. Une fois qu'une nouvelle organisation de la chaîne d'approvisionnement aura passé avec succès son audit de période de transition ou reçu une approbation, elle recevra un certificat de transition d'une validité d'un an.
15. Une fois qu'un nouvel acteur de la chaîne d'approvisionnement a reçu son certificat de transition, il peut acheter et vendre des volumes de cultures certifiées dans le cadre de l'un des programmes de certification suivants : le programme de certification UTZ, le programme Rainforest Alliance 2017, le programme Rainforest Alliance 2020. Sauf indication contraire dans une exigence ou une politique de traçabilité particulière, les exigences de traçabilité de la norme Rainforest Alliance 2020 sont applicables à tous les volumes (nouveaux et anciens) à compter du 1er juillet 2021.